



RÉPUBLIQUE FRAN

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 095-219500584-20240603-2024_14_04-AR

S²LOW

N° 2024-14

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe l'avenant relatif au contrat de maintenance R5721 de la prestation incendie à la salle des fêtes, pour un montant de 460 € HT avec l'entreprise AVISS à partir du 27 mai 2024.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 03/06/2024

Le Maire,

Olivier ANTY

Date de publication : 05 juin 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*